



Projet BIODIVERT :

*Pour un développement participatif de la connaissance de
la biodiversité ordinaire de nos espaces.*

CONVENTION entre l'Association Nord Nature Chico Mendès et la ville de Lens

Entre les soussignés :

La ville de Lens représentée par Monsieur Sylvain ROBERT, Maire de la ville, d'une part

Et

L'association Nord Nature Chico Mendès, 5 rue Jules de Vicq – 59000 LILLE, et représentée par Audrey Liégeois
membre du conseil d'administration collégial,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans le but d'évaluer les modes d'entretien des espaces verts appliqués dans le cadre d'une gestion différenciée, Nord Nature Chico Mendès propose à la ville de Lens de participer à un projet de suivi de la biodiversité ordinaire, comportant les actions suivantes :

- Une demie journée d'initiation naturaliste et de formation à la reconnaissance des papillons et de la flore à destination des techniciens des services espaces verts et/ou élus environnement (ou assimilés) ;
- Les suivis, par les techniciens espaces verts
 - Des Rhopalocères (papillons de jour) selon un protocole préétabli et validé par le Muséum National d'Histoire Naturelle (programme PROPAGE) ;
 - De la flore d'une prairie urbaine (programme Florilèges – prairie urbaine) selon un protocole préétabli par plusieurs structures (Plante & Cité, Natureparif et Telabotanica) et validé par le Muséum National d'Histoire Naturelle

Article 2 : Durée

La présente convention engage la ville de Lens sur une durée minimale de participation au projet soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 3 : Les engagements de la ville

La ville de Lens s'engage à :

- Maintenir ou mettre en place une gestion différenciée de ses espaces verts (au moins durant la durée du projet).

- Participer au projet jusqu'au 31 décembre 2027.
- Assurer la participation des techniciens en espaces verts et/ou élus environnement (ou assimilés) concernés à la journée d'initiation naturaliste et de formation à la reconnaissance des papillons et plantes proposée,
- Réaliser (par l'intermédiaire des techniciens des services espaces verts ou assimilés) le suivi des Rhopalocères (papillons de jour) en respectant **scrupuleusement** le protocole pré établi et validé par le Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Réaliser (par l'intermédiaire des techniciens des services espaces verts ou assimilés) le suivi de la flore d'une ou plusieurs prairies urbaines en respectant **scrupuleusement** le protocole pré établi et validé par Plante & Cité ;
- Transmettre à l'association l'intégralité des données récoltées sur la biodiversité pour validation avant saisie de celles-ci sur les plateformes des protocoles correspondantes. **Les données devront être transmises avant la date butoir du 1^{er} octobre de l'année en cours.**
- Accepter le fait que l'intégralité des données récoltées soit transmise au Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Accepter le fait d'être citée lors de diverses interventions de NNCM.
- Citer le partenariat engagé avec Nord Nature Chico Mendès lorsque la ville de Lens communique sur le projet.

Article 4 : Les engagements de Nord Nature Chico Mendès

Nord Nature Chico Mendès s'engage à :

- Dispenser d'une formation/accompagnement de terrain sur la mise en place des protocoles (suivi des papillons de jours et de la flore prairiale) et reconnaissance des espèces à destination des techniciens espaces verts ou assimilés (durée : une demi-journée).
- Fournir des outils de suivi et de reconnaissance de différentes espèces cibles.
- Accompagner à distance (une demi-journée) la collectivité durant la phase de suivi et de saisie des espèces.
- Procéder au traitement des données recueillies et fournir une restitution annuelle des résultats sous format numérique et lors d'une restitution orale.
- Prodiguer lorsque cela s'avère nécessaire des conseils en vue de favoriser la biodiversité (dans les limites de disponibilité).
- Valoriser la participation de la ville de Lens au projet dans le cadre des activités de l'association (valorisation à l'échelle locale, régionale et nationale).

Article 5 : Modalité de règlement

Le coût de l'ensemble du projet BiodiVert de Lens s'élève à 1600€/an pendant 3 ans.

Fait à Lille, le 22/04/2025
en 2 exemplaires originaux

Pour la ville de Lens

Monsieur le Maire,

Pour Nord Nature Chico Mendès

Membre du conseil d'administration collégial,

Audrey Liégeois



Jean-Pierre HANON

